

Date de dépôt : 23 juillet 2015

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour améliorer la vie du quartier
des Pâquis**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Les trottoirs sont devenus le territoire des dealers et des voitures.

Cela suffit, nos politiques doivent sévir.

Signez pour améliorer la vie du quartier des Pâquis.

*N.B. 241 signatures
p.a. Monsieur Alain Rouge
30, rue des Pâquis
1201 Genève*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Plusieurs auditions en lien avec cette pétition se sont déroulées au sein de la commission des pétitions du Grand Conseil aux mois de juin et septembre 2014. Depuis, différentes actions ont été entreprises par la police dans le secteur des Pâquis, afin de rasséréner le quartier et de durcir la cible sur les acteurs de la délinquance.

Le système de vidéoprotection a été mis en activité dans le quartier des Pâquis en octobre 2014; cet outil permet de fournir une aide à l'engagement des patrouilles de police, de garantir une surveillance de l'espace public dans des créneaux horaires étendus et de relever des éléments potentiellement utiles dans le cadre de délits ou infractions. Suite à une première analyse de la police, une diminution des infractions a été observée dans le secteur concerné, y renforçant ainsi la perception de la sécurité. Ces éléments devront néanmoins être validés de manière scientifique, une étude sur les plus-values d'un tel système de protection étant en cours avec l'Université de Neuchâtel.

Les paramètres de l'opération SCHOOL ont été affinés afin de pouvoir garantir une présence policière active dans les heures les plus critiques, notamment à la sortie des activités parascolaires. A noter que l'école de la rue de Zurich a été incluse dans le dispositif dès le début de l'année 2015, en complément de celle des Pâquis. L'optimisation des actions en la matière et l'évaluation de leur pertinence font l'objet d'une collaboration continue entre la police, les îlotiers, le chef de poste de police des Pâquis, la direction de l'école sise à la rue de Zurich et l'association des parents d'élèves. Cette dernière avait d'ailleurs exprimé le souhait d'étendre le périmètre de vidéoprotection aux alentours de l'école; le projet a toutefois été abandonné, faute d'unanimité en son sein.

Depuis le début de l'année 2015 également, l'opération DAMOCLES porte la priorité sur la lutte contre le trafic de stupéfiants sur la voie publique. La conduite de cette opération est coordonnée avec la police de proximité et la section de voie publique et stupéfiants de la police judiciaire; en faisant intervenir quotidiennement les moyens de la police entre 17 h et 22 h, elle vise à diminuer la présence de dealers, à réduire significativement l'attractivité du secteur des Pâquis en matière de trafic et à poursuivre systématiquement les délits. Une diminution de la présence de dealers a ainsi été observée à hauteur de 50%.

La sécurisation de ce quartier porte également sur le contrôle et la dénonciation des « dépanneurs » qui ne respectent pas la loi sur la vente de boissons alcooliques, spécifiquement la vente après 21 h; ce quartier a donc

fait l'objet d'actions en coordination avec le service du commerce et la police municipale. Ainsi, de janvier à mai 2015, 144 jours de fermeture ont été ordonnés à l'encontre de dépanneurs par le service du commerce, parmi lesquels figurent 97 jours de fermeture pour le seul secteur des Pâquis. En 2014, ce sont 387 jours de fermeture qui ont été ordonnés, dont 228 dans le secteur en question.

A noter encore que depuis la fin de l'année 2014, l'action VIDAR est menée les matins des samedis et dimanches par des collaboratrices et collaborateurs de Police-secours; elle vise à identifier les personnes créant potentiellement des troubles à la tranquillité publique et à inciter les noctambules perturbant l'espace public à quitter les lieux.

Le secteur des Pâquis continue ainsi de faire l'objet d'une surveillance et d'actions de sécurisation soutenues et coordonnées par les forces de l'ordre; le sentiment de sécurité de ce secteur se voit par ailleurs renforcé par l'intervention de la police de proximité, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de quartier qui implique une interaction directe avec les divers partenaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP